



## Annnonce de fin des travaux

Selon l'article 55 alinéa 3 lettre b) de la loi sur les constructions du 15 décembre 2016 le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer l'autorité compétente de la fin des travaux.

N° de dossier : ATC n°.....

Requérant : .....  
.....  
.....

Objet : .....

Date de fin des travaux : .....

**Demande d'établissement du permis d'habiter, d'exploiter ou d'utiliser.**  
(Le propriétaire fait la demande en cochant cette case)

Lieu, date : .....

Signature : .....

à retourner à :

Commune de Nendaz  
Service de l'édilité  
Route de Nendaz 352  
1996 Basse-Nendaz

ou par fax au :

027 289 56 01

ou par e-mail à :

edilite@nendaz.org